
Discours rentrée solennelle du 16 janvier 2026

**Monsieur le premier président de la cour d'appel,
Monsieur le procureur général près cette cour,
Monsieur le député,
Madame la sénatrice,
Monsieur le maire de Lorient, représenté,
Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Lorient
Monsieur le maire de Lanester,
Monsieur le président du tribunal judiciaire de Vannes,
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal,
Madame la présidente du tribunal judiciaire de Rennes
Madame la présidente du tribunal judiciaire de Brest
Monsieur le président du tribunal de commerce,
Monsieur le président et Madame la vice-présidente du
conseil de prud'hommes,
Mesdames et Messieurs les officiers supérieurs,
Mesdames et messieurs les chefs de service,
Monsieur le bâtonnier de l'ordre des avocats de Lorient,
Mesdames, Messieurs les présidents départementaux des
ordres professionnels ou leurs représentants,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités en vos
grades et qualités,**

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

**Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et contractuels
de la juridiction,**

Soyez les bienvenus dans ce palais de justice.

C'est avec une émotion sincère et profonde que je prends aujourd'hui la parole devant vous, puisque cette audience solennelle de rentrée marque pour moi une étape particulière : celle de mon premier poste en qualité de présidente d'un tribunal judiciaire, et, par conséquent, la première audience solennelle que j'ai l'honneur de présider.

Un tel moment n'est jamais anodin. Il constitue à la fois un point d'aboutissement et un point de départ. Un aboutissement, car il vient consacrer un parcours professionnel nourri de responsabilités et d'engagements ; un point de départ, parce qu'il ouvre une nouvelle page, au service d'une juridiction, d'un territoire et, au-delà, des citoyens qui attendent de la justice qu'elle soit accessible, compréhensible et digne de confiance.

Lorsque j'ai envisagé cet exercice de rédaction, j'ai d'abord éprouvé une certaine appréhension. Comment trouver les mots justes pour être à la hauteur de l'institution, de l'histoire de cette juridiction et de celles et ceux qui la font vivre au quotidien ? J'ai alors sollicité des conseils auprès de personnes expérimentées et tous ces avis convergeaient vers une même recommandation : parler avec sincérité.

Cette exigence de sincérité a par conséquent été mon fil conducteur. Elle m'a permis de dépasser la solennité de l'instant pour m'exprimer avec authenticité.

Je souhaite commencer par remercier les personnes qui m'ont chaleureusement accueillie au sein du ressort de cette cour d'appel à mon arrivée, à commencer par Monsieur le premier président qui me fait l'honneur d'être présent aujourd'hui. Mes remerciements vont également à l'endroit de monsieur le procureur général près cette même cour pour l'accueil qu'il m'a réservé lorsque je suis venue me présenter à lui.

Ensuite, je souhaite rendre hommage à Madame Alice Mazenc, ancienne présidente du tribunal judiciaire de Lorient, aujourd'hui appelée à exercer ces mêmes fonctions à Rennes. Durant quatre années, elle a incarné une présidence engagée, rigoureuse et profondément humaine. Son sens de l'organisation, sa capacité de travail, son énergie, sans oublier son sens de l'humour ont marqué durablement cette juridiction et je sais combien son action a été appréciée.

Chère collègue, chère Alice, je tiens à te remercier très sincèrement non seulement de m'avoir encouragée à exercer ces fonctions qui me tiennent à cœur et me permettent d'être devant vous aujourd'hui, mais également pour le temps consacré à la transmission des informations relatives à cette juridiction, facilitant grandement cette passation de relais.

Je souhaite également remercier chaleureusement Madame Armelle Picard, qui a assuré l'intérim de la présidence jusqu'à mon arrivée le 28 novembre dernier. Elle a su garantir, malgré les difficultés rencontrées, la continuité de l'institution avec sérieux, disponibilité et professionnalisme, dans un esprit de responsabilité que je tiens à saluer.

Je n'oublie pas l'ensemble des magistrats, des fonctionnaires et des agents contractuels pour l'accueil attentif et bienveillant qui m'a été réservé. Je pense en particulier à vous, Madame le Procureur, à vous, Madame la Directrice de greffe, ainsi qu'à

Madame Besegher, au secrétariat de la présidence. Cet accueil a été bien plus qu'une formalité institutionnelle : il a été un véritable soutien dans une période de transition personnelle et professionnelle intense. Quitter la Guyane pour la Bretagne, c'est changer de territoire, de climat, de repères. C'est passer des cocotiers aux embruns, d'un soleil omniprésent à une météo plus... nuancée. Mais c'est surtout découvrir un nouveau collectif, un nouveau dynamisme, une autre manière de vivre et de faire vivre la justice. Grâce à vous tous, cette transition guyanobretonne s'est faite avec sérénité et confiance.

Ces premières semaines ont confirmé une conviction essentielle : une juridiction est avant tout une communauté humaine. Elle vit par l'engagement quotidien de celles et ceux qui y travaillent, par la qualité des relations professionnelles, et par le sens donné à l'action collective.

Enfin, je tiens à remercier mes parents et mon mari pour leur soutien indéfectible pour tous les projets qu'ils m'ont encouragée à mener dans ma vie.

Après ces mots personnels, permettez-moi de partager la conception que j'ai de la fonction qui m'est aujourd'hui confiée.

Être présidente d'un tribunal judiciaire, ce n'est pas seulement exercer une autorité hiérarchique ou administrative. C'est avant tout assumer une responsabilité institutionnelle, humaine et symbolique. C'est garantir les conditions d'un fonctionnement juridictionnel efficace, tout en veillant à l'indépendance des magistrats du siège et au respect des équilibres fondamentaux de notre organisation judiciaire.

Mon parcours professionnel, tant dans le secteur privé que dans les fonctions exercées au sein de l'institution judiciaire, notamment comme secrétaire générale au sein d'une cour d'appel, m'a conduite à accorder une attention particulière aux

enjeux de gestion, d'organisation et d'accompagnement des équipes. J'ai toujours été animée par une conviction simple : une justice de qualité repose sur des professionnels reconnus, soutenus et respectés.

Cette conviction se traduit également par une attention constante portée aux missions transversales auxquelles je souhaite porter une particulière attention.

Je pense notamment à l'accès au droit, qui demeure un pilier fondamental de l'égalité devant la justice. L'accès au droit n'est pas une notion abstraite ; il conditionne la capacité de chaque citoyen à comprendre ses droits et à faire valoir ses prétentions.

Le respect du délai raisonnable constitue en ce sens un enjeu majeur. Il ne s'agit pas uniquement d'un indicateur de performance. Le temps de la justice est un facteur déterminant de sa crédibilité. Cependant, maintenir les délais, sans jamais sacrifier la qualité des décisions, implique une organisation rigoureuse, une réflexion permanente sur les pratiques.

En ce sens, je pense notamment au recours utile aux modes amiables de résolution des litiges, dont le développement constitue une évolution récente particulièrement positive et dont cette juridiction s'est emparé avec conviction.

Ces évolutions s'inscrivent dans un mouvement plus large de transformation de la justice. Le magistrat n'est pas isolé ; il travaille au sein d'équipes élargies, dans une logique de coopération accrue. La dématérialisation, si elle ne peut être une fin en soi, contribue également à améliorer la lisibilité et l'accessibilité de la justice ainsi que la fluidité des échanges avec le barreau.

Enfin, je pense à la prise en charge des violences intrafamiliales, qui exige une mobilisation coordonnée de tous les acteurs, judiciaires et partenaires.

J'ai déjà eu l'occasion de mesurer la qualité remarquable du travail accompli par les magistrats référents en matière de violences intra-familiales, ainsi que l'attachée de justice qui œuvre à leurs côtés au sein de ce tribunal. Leur engagement constant et rigoureux dans cette lutte, conjugué à la qualité des partenariats qu'ils entretiennent avec l'ensemble des acteurs mobilisés contre ce fléau mérite d'être salué.

Plus largement, la prise en charge pluridisciplinaire des victimes au sein de notre tribunal fera l'objet d'un projet de juridiction au cours de l'année à venir, avec, nous l'espérons, l'intégration d'un chien d'assistance judiciaire venant utilement compléter les dispositifs existants ou qui seront développés.

Telles sont les grandes orientations des thématiques auxquelles j'entends consacrer mon engagement et apporter une contribution sincère et entière.

Ces sujets s'inscrivent dans un contexte qui revêt une importance fondamentale et d'une actualité brûlante, où la préservation de l'Etat de droit apparaît comme une exigence capitale.

À l'origine, l'État de droit désignait un État soumis au droit, uniquement dans le respect de la hiérarchie des normes, de la séparation des pouvoirs et de l'égalité des citoyens devant la loi. Après la Seconde Guerre mondiale, cette notion a évolué vers une conception plus substantielle, intégrant la protection des droits fondamentaux, le respect des libertés individuelles et l'adhésion aux valeurs démocratiques.

L'État de droit est le produit d'une construction progressive, nourrie par le dialogue entre le législateur, le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire. Il repose sur un équilibre délicat mais indispensable au fonctionnement de la démocratie.

Dans cet équilibre, le juge occupe une place singulière et c'est pour cette raison qu'il est parfois au centre de contestations. Ainsi, dans l'État de droit, le juge devient parfois la cible de critiques personnelles, voire de menaces, alors même qu'il en est l'un des piliers les plus sûrs.

Au gré des crises, des émotions collectives ou des controverses politiques, ce n'est plus seulement sa décision qui est discutée, c'est parfois sa personne qui est mise en cause.

A tort, on l'accuse tantôt de faire obstacle à la volonté du citoyen, tantôt de se substituer au législateur, tantôt encore de suivre tel ou tel courant d'opinion.

Toutefois, il ne faut jamais oublier que c'est le juge qui est le garant de l'application de la loi, telle qu'elle a été votée par la représentation nationale, et le protecteur des droits et libertés que cette loi consacre.

Le développement des droits fondamentaux s'inscrit dans un cadre constitutionnel et législatif voulu et assumé par le pouvoir politique et, par conséquent, par les citoyens. Les juges veillent à ce que les principes proclamés ne demeurent pas théoriques, mais trouvent une traduction concrète dans la vie de ces derniers, sans céder à la pression de certains qui l'érige en ennemi de la République alors qu'il est le garant silencieux de l'État de droit.

Pour autant, l'État de droit impose à l'autorité judiciaire une exigence accrue. Il exige des décisions compréhensibles, solidement motivées et rendues dans des délais raisonnables et

je peux vous confirmer que c'est ce qui anime chacun des magistrats de cette juridiction.

Dans cet esprit, la dyarchie que forment le président du tribunal judiciaire et le procureur de la République est une véritable richesse institutionnelle. Elle repose sur la complémentarité des fonctions et sur un dialogue constant. Cette collaboration étroite, associant pleinement la direction de greffe, est essentielle au bon fonctionnement de la juridiction et à la qualité du service rendu au public. A cet égard, je dois vous avouer que je m'estime comblée au sein de ce tribunal avec une collaboration récente mais déjà solide avec Madame le Procureur ainsi que Madame la Directrice de greffe bien que bientôt appelée à exercer ailleurs ses fonctions.

L'équilibre institutionnel doit également s'inscrire dans une relation de confiance avec le barreau et l'ensemble des partenaires judiciaires. Le dialogue, l'écoute mutuelle et le respect des rôles de chacun sont des conditions indispensables à une justice efficace et apaisée. Dans ce contexte, je ne doute pas que cette collaboration constante sera riche au sein de cette juridiction et j'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau bâtonnier, Maître COSSONNET.

Après ces mots, il me revient le privilège de faire un exposé de l'activité de la juridiction de l'année écoulée, tel que prévue par l'article R111-2 du code de l'organisation judiciaire. Comme chaque année, vous en êtes habitués dorénavant, une plaquette numérique est accessible via le QR code de l'invitation. Néanmoins, je souhaite vous présenter les grandes lignes de l'activité de 2025, afin de compléter les éléments déjà présentés par Madame le Procureur s'agissant de l'activité pénale qui connaît une progression constante. Cette augmentation a des répercussions non seulement sur les présidents d'audience

correctionnelles, mais également sur les autres magistrats impliqués dans la chaîne pénale : juge de la liberté et de la détention, juges d'instruction, juges d'application des peines mais également s'agissant du tribunal pour enfants.

La matière civile connaît également une augmentation dans son nombre de saisines et malgré les efforts soutenus des magistrats en ce domaine, qu'il s'agisse de ceux de la première chambre civile, des juges aux affaires familiales ou encore des juges du contentieux de la protection, les délais de traitement ont, de manière malheureusement logique et prévisible, enregistré une augmentation.

Un travail tout à fait remarquable a également été accompli au sein du service des juges des enfants, particulièrement mobilisés face à l'accroissement de son activité.

Cette intensification générale s'est en outre confrontée à des absences de magistrats, qu'elles résultent de raisons heureuses, telles que les congés maternité mais aussi pour des motifs moins réjouissants car relatifs à des questions de santé.

Les postes vacants au service de greffe tels que relevés par Madame le Procureur ont également eu un impact fort sur l'activité de ce tribunal.

Dans ce contexte, j'ai néanmoins largement pu faire le constat de l'existence d'une réelle solidarité, tant au niveau des magistrats que du personnel de greffe. C'est grâce à cet engagement collectif et à cette mobilisation partagée que la continuité de l'activité a pu être assurée, certes parfois dans un mode dégradé que chacun déplore, mais avec un sens exemplaire des responsabilités et du service public.

Je remercie également à cet égard la compréhension toute particulière du barreau face à ces difficultés rencontrées au cours de l'année 2025.

Vous l'avez dit, Madame le Procureur, nous espérons que cette année 2026 qui débute sera porteuse de meilleures conditions de travail pour tous au sein de ce tribunal.

Pour conclure, permettez-moi une note plus personnelle.

En rejoignant Lorient, j'ai traversé bien plus qu'un océan. J'ai quitté la Guyane, sa chaleur et ses paysages tropicaux, pour découvrir la Bretagne, une terre de caractère, une rencontre puissante entre la terre et la mer.

Mais au fond, qu'il fasse 30 degrés à l'ombre ou que le vent breton nous rappelle sa présence, l'essentiel demeure inchangé.

Partout, la mission est la même : rendre une justice indépendante, humaine et fidèle aux principes de l'État de droit. Partout, ce sont les femmes et les hommes de l'institution qui donnent corps à ces valeurs et je suis très fière de faire partie de cette communauté de travail, ici à Lorient.

C'est donc avec enthousiasme, détermination et confiance que j'exercerai mes fonctions au sein de ce tribunal judiciaire.

Madame le Procureur, avez-vous d'autres réquisitions ?

J'ai l'honneur de déclarer close l'année judiciaire 2025,

De déclarer ouverte l'année judiciaire 2026,

De donner acte à Madame le procureur de la République de ses réquisitions,

De dire que du tout il sera dressé procès-verbal pour être rangé aux rangs des minutes du tribunal.

L'audience solennelle est levée

Je vous invite maintenant à partager un moment de convivialité à la sortie de cette salle d'audience et en profite pour vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.